Veuillez prendre note que ce procès-verbal est sujet à des modifications; il sera soumis au conseil de ville, pour approbation, lors de la séance ordinaire qui aura lieu le lundi 19 février 2018.

**PROCÈS-VERBAL** de la 380e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 5 février 2018, à 20 h, au lieu habituel des délibérations.

#### **SONT PRÉSENTS:**

- M. le maire Pierre Corbeil;
- Mme Lorraine Morissette, conseillère;
- Mme Karen Busque, conseillère;
- Mme Èveline Laverdière, conseillère;
- Mme Céline Brindamour, conseillère;
- M. Léandre Gervais, conseiller;Mme Sylvie Hébert, conseillère;
- Mme Lisyane Morin, conseillère;
- M. Robert Quesnel, conseiller.

## **SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

- Me Sophie Gareau, directrice générale;
- Mme Chantale Gilbert, trésorière;
- Me Annie Lafond, greffière;
- Mme Diane Boudoul, directrice des ressources humaines;
- M. Danny Burbridge, directeur du Service des infrastructures urbaines;
- M. Robert Migué, directeur des communications.

Les membres du conseil présents formant quorum, le maire déclare la séance ouverte.

-----

#### **RÉSOLUTION 2018-49**

Adoption de l'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE l'ordre du jour de la 380e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 5 février 2018, à 20 h, au lieu habituel des délibérations, soit et est adopté avec le retrait des sujets 8.3 et 8.4 et avec l'ajout des sujets suivants à la rubrique **Questions** 

- Résolution du conseil mandatant l'étude Cliche, Avocats pour la présentation d'une requête en révision judiciaire de la sentence arbitrale rendue par l'arbitre Me Denis Nadeau le 26 janvier 2018 dans le cadre des griefs 2015-02 et 2015-03 formulés par le syndicat représentant les pompiers à temps partiel.
- 2. Résolution du conseil proclamant *Journées de la persévérance scolaire*, la période du 12 au 16 février 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

### **RÉSOLUTION 2018-50**

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le procès-verbal de la 379e séance ordinaire du conseil de ville de Val-d'Or, tenue le lundi 15 janvier 2018, à 20 h 02, au lieu habituel des délibérations, soit et est approuvé tel que rédigé.

QUE conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la lecture du présent procès-verbal n'est pas nécessaire, une copie du projet ayant été remise aux membres du conseil de ville au plus tard deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance et tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

#### **COMMENTAIRE**

Dépôt d'un procès-verbal de correction du règlement 2017-30.

# Dépôt par la greffière d'un procès-verbal de correction du règlement 2017-30.

La greffière dépose le procès-verbal de correction dressé conformément aux articles 92.1 et 96 de la *Loi sur les cités et villes*, dans le but de modifier le règlement 2017-30 adopté par le conseil de ville lors de sa séance ordinaire tenue le 2 octobre 2017, en y remplaçant les plans d'urbanisme et de zonage « Avant » et « Après » qui y sont annexés, étant manifeste, à leur simple consultation, que les modifications des plans de zonage et d'urbanisme décrétées antérieurement par le conseil de ville en vertu du règlement 2017-24 pour le même secteur, n'y ont pas été représentées.

-----

## **RÉSOLUTION 2018-51**

Adoption du règlement 2017-41.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le règlement 2017-41, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation *Ressources naturelles* à même une partie de l'aire d'affectation *Récréation* adjacente et, à des fins de concordance, le règlement 2014-14 en révisant en conséquence les limites des zones 896-RN et 907-Rec, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

**RÉSOLUTION 2018-52** Adoption du règlement 2018-07.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,

QUE le règlement 2018-07, établissant un code d'éthique et de déontologie applicable aux membres du conseil de ville conformément aux exigences de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale*, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque;

Adoption du premier projet de règlement 2018-08.

QUE le premier projet de règlement 2018-08, amendant le règlement de zonage 2014-14 en y modifiant le paragraphe 5° de l'article 5.7 - MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT DES TOITS AUTORISÉS, dans le but de permettre l'emploi d'une membrane d'étanchéité multicouche à titre de matériau de revêtement de toit pour une maison unimodulaire, et afin d'ajouter à la liste des usages autorisés de la classe REC-a, l'usage 7314 - Parc d'amusement (intérieur) spécifié à la liste des Codes d'utilisation des biens-fonds (CUBF) du Manuel de l'évaluation foncière du Québec, édition 2012, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

# **RÉSOLUTION 2018-54**

Adoption du projet de règlement 2018-09.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le projet de règlement 2018-09, amendant le règlement 2014-10 concernant le lotissement, ainsi que le règlement 2014-09 concernant l'émission des permis et certificats, dans le but de modifier et de préciser certaines des conditions relatives au planprojet d'opération cadastrale, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

## **RÉSOLUTION 2018-55**

Adoption du premier projet de règlement 2018-10.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le premier projet de règlement 2018-10, amendant le plan d'urbanisme adopté en vertu du règlement 2014-13 en agrandissant l'aire d'affectation *Rurale* à même une partie de l'aire d'affectation *Ressources naturelles* adjacente et amendant également, à des fins de concordance, l'annexe D du règlement de zonage 2014-14 en agrandissant en conséquence la zone 109-RU à même une partie de la zone 105-RN, soit et est adopté tel que rédigé.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

## **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-11.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-11 amendant le règlement 2018-06 concernant la tarification des biens, des services et des activités, afin de modifier son article 6.5.6.8, paragraphe a).

Un projet de règlement est déposé.

\_\_\_\_\_

# **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-15.

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Quesnel selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-15 décrétant une dépense de 10 657 200 \$ et un emprunt de 10 657 200 \$ pour la réalisation de divers travaux de réfection d'infrastructures de rues et d'une piste cyclable, de construction de services municipaux, d'aménagement de stationnements, d'assainissement des eaux et d'approvisionnement en eau potable.

Un projet de règlement est déposé.

-----

#### **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-16.

Un avis de motion est donné par le conseiller Robert Quesnel selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-16 décrétant une dépense de 2 461 000 \$ et un emprunt de 2 461 000 \$ afin de verser une contribution financière au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la route 117, de la 3e Avenue et de la voie de contournement.

Un projet de règlement est déposé.

-----

#### **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-17.

Un avis de motion est donné par le conseiller Léandre Gervais selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-17 décrétant une dépense de 861 350 \$ et un emprunt de 861 350 \$ pour la réalisation de divers travaux d'entretien, de rénovation ou de construction de bâtiments municipaux, l'achat et l'installation de matériel d'éclairage, d'enseignes d'identification de parcs et de bâtiments, de présentoirs d'affiches fixes ainsi que pour la plantation d'arbres à l'usine d'épuration du secteur de Louvicourt.

Un projet de règlement est déposé.

\_\_\_\_\_

#### **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-18.

Un avis de motion est donné par la conseillère Céline Brindamour selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-18 décrétant une dépense de 16 371 000 \$ et un emprunt de 16 371 000 \$ aux fins de la construction d'un centre multisports.

Un projet de règlement est déposé.

#### **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-19.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lysiane Morin selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-19 décrétant une dépense de 797 150 \$ et un emprunt de 797 150 \$ pour défrayer le coût d'honoraires professionnels associés à divers projets.

Un projet de règlement est déposé.

-----

#### **AVIS DE MOTION**

Règlement 2018-21.

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorraine Morissette selon lequel il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement 2018-21 décrétant une dépense de 486 850 \$ et un emprunt de 486 850 \$ afin de verser une contribution financière à 9327-7267 Québec inc. pour la construction des services municipaux et d'une station de pompage dans le cadre de la première phase du projet domiciliaire Domaine des Deux-Lacs.

Un projet de règlement est déposé.

-----

ATTENDU QUE le projet de rénovation de l'aréna Kiwanis est de plus grande envergure que prévu initialement;

ATTENDU QUE l'ampleur des travaux justifie une hausse de 110 000 \$ du budget alloué aux honoraires professionnels en architecture et en ingénierie;

Autorisation d'une dépense additionnelle de 110 000 \$ en honoraires professionnels aux fins de la réalisation du projet de rénovation de l'aréna Kiwanis. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville autorise une dépense additionnelle de 110 000 \$ à celle initialement prévue afin de défrayer le coût des honoraires associés aux services professionnels supplémentaires en architecture et en ingénierie requis aux fins de la réalisation du projet de rénovation de l'aréna Kiwanis.

QUE la directrice générale, ou sa représentante légale, soit et est autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, l'avenant d'ingénierie no 001 ainsi que l'avenant d'architecture no 2 à intervenir respectivement avec SNC-Lavalin GEM Québec inc. et MLS et Associés, architectes inc.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

\_\_\_\_\_

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Val-d'Or souhaite procéder, le 13 mars 2018, à une émission d'une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 8 000 000 \$, réparti comme suit :

RÈGLEMENT D'EMPRUNT	MONTANT
2011-35	5 222 010 \$
2016-16	911 200 \$
2016-16	1 866 790 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7)*, pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt 2011-35 et 2016-16, la Ville de Val-d'Or souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

# **RÉSOLUTION 2018-57**

Établissement de la concordance des règlements d'emprunt aux fins d'une émission d'obligations de 8 000 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lisyane Morin,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

- 1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 13 mars 2018:
- 2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 13 mars et le 13 septembre de chaque année;
- les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

- les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
- 5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
- 6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
- 7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA SUCCURSALE 04441 842, 3E AVENUE VAL-D'OR, QC J9P 1T1

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Val-d'Or, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt 2011-35 et 2016-16 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 13 mars 2018, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

#### **RÉSOLUTION 2018-58**

Ratification de la délégation du maire au Sommet sur le transport aérien régional au Québec, le 2 février 2018.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

.....

QUE le conseil de ville ratifie la délégation du maire, M. Pierre Corbeil, au Sommet sur le transport aérien régional au Québec, tenu au Centre de congrès et d'expositions de Lévis le 2 février 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

Délégation du directeur du Service de sécurité incendie au congrès annuel de l'ACSIQ, à Rimouski, du 2 au 5 juin 2018.

QUE M. Jean-Pierre Tenhave, directeur du Service de sécurité incendie, soit et est délégué au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec qui se déroulera à Rimouski, du 2 au 5 juin 2018.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

#### **RÉSOLUTION 2018-60**

Nomination de 5 membres au sein du Conseil local du patrimoine et de la culture de la Ville de Val-d'Or.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

APPUYÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

QUE les personnes ci-dessous désignées soient et sont nommées membres du *Conseil local du patrimoine et de la culture de la Ville de Val-d'Or*, conformément au règlement 2017-23:

SIÈGE/SECTEUR D'ACTIVITÉS	NOM
Siège no 6 - Milieu des affaires	Mme Hélène Dallaire
Siège no 7 - Milieu communautaire	Mme Mélissa Drainville
Siège no 8 - Milieu artistique	Mme Anne-Laure Bourdaleix-Manin
Siège no 9 - Milieu de l'éducation	M. Bruno-Philip Richard
Siège no 10 - Connaissance historique de Val-d'Or	Mme Nathalie Faucher

QUE le terme des mandats soit fixé au 5 février 2019 pour les sièges 6, 8 et 10, et au 5 février 2020 pour les sièges 7 et 9.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

ATTENDU QUE la Ville projette effectuer des travaux de réfection du stationnement du Centre air Creebec, situé entre la 6e Avenue et la 8e Rue;

ATTENDU QUE pour ce faire, il est nécessaire de régulariser l'occupation des lieux en procédant à l'échange de parcelles de terrain avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, d'une part, et le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, d'autre part;

ATTENDU QU'un plan préliminaire d'aménagement a été produit par le Service des infrastructures urbaines, division ingénierie, le 15 janvier 2018, sous le numéro ST-899, lequel montre également les parcelles qui devront faire l'objet de cession;

ATTENDU QU'un plan-projet de cadastre a été préparé par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, le 11 décembre 2017 sous le numéro 14011 de ses minutes, montrant les lots projetés 6 192 898, 6 192 899, 6 192 900, 6 192 902, 6 192 904 et 6 192 906 du cadastre du Québec;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le plan ST-899, préparé par le Service des infrastructures urbaines, division ingénierie, et montrant le projet d'aménagement du stationnement du Centre air Creebec, ainsi que les parcelles de terrain devant faire l'objet de transfert de droit de propriété avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois, d'une part, et le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, d'autre part, soit et est approuvé tel que préparé.

#### **RÉSOLUTION 2018-61**

Approbation du projet d'aménagement du stationnement du Centre air Creebec et autorisation d'échange de parcelles de terrain avec la CSOB et le CAAVD.

QUE le plan de cadastre préparé par M. Jean-Luc Corriveau, arpenteur-géomètre, sous le numéro 14011 de ses minutes, soit et est approuvé conditionnellement à ce qu'il soit modifié de façon à soustraire une bande de 3 mètres à l'extrémité nord-est du lot projeté 6 192 906 du cadastre du Québec.

QUE le conseil de ville autorise le transfert des parcelles de terrains identifiées au plan ST-889 par acte d'échange et cession pour bonne et valable considération à intervenir avec la Commission scolaire de l'Or-de-des-Bois et le Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or, aux conditions usuelles en semblable matière.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer les actes de transfert des parcelles de terrain, ainsi que tous les documents afférents, à intervenir entre les parties à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

#### **RÉSOLUTION 2018-62**

Approbation des plans relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement 2018-15. IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE les plans ci-dessous énumérés, préparés par la division ingénierie du Service des infrastructures urbaines et relatifs aux travaux décrétés en vertu du règlement d'emprunt 2018-15, soient et sont approuvés tels que préparés:

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Achat de matériaux pour l'aménagement de la 3e Avenue, entre le boul. Lamaque et la 9e Rue	A-000 à A004, A-510, A-550 à A-552, CIV-0101 et CIV-0102, CIV-0201 et CIV-0202, CIV-0301 et CIV-0302, CIV-0304 à CIV-0306, préparés et révisés en janvier 2018
Réfection complète des infrastructures sur le chemin de la Baie-Carrière, entre le boul. de l'Hôtel-de-Ville et le boul. Forest	ST-886-1 à ST-886-8, préparés et révisés en janvier 2018
Construction complète des services municipaux sur la rue Sévigny, entre la rue Cloutier et la rue Dorion	ST-887-1 à ST-887-5, préparés et révisés en janvier 2018
Construction complète des services municipaux sur le prolongement des rues Roy et Louise- Lemay	ST-888-1 à ST-888-8, préparés et révisés en janvier 2018
Prolongement des services municipaux sur la rue Giguère, au nord de la 3e Avenue	ST-889-1, préparé et révisé en janvier 2018
Réfection de l'infrastructure du chemin du Lac- Blouin	ST-885-1 à ST-885-3 préparés en décembre 2017 et révisés en janvier 2018
Réfection de l'infrastructure de chaussée sur la rue des Buissons, entre les rues Alfred-Fortin et des Buissons	ST-883-1 à ST-883-4, préparés et révisés en janvier 2018
Réfection de l'infrastructure de chaussée sur le chemin Val-des-Bois	ST-884, préparé et révisé en janvier 2018
Resurfaçage du chemin Val-du-Repos, entre la rue du Souvenir et le chemin Paré	ST-873, préparé en avril 2017 et révisé en janvier 2018

DESCRIPTION DU PROJET	PLANS Nos
Réfection complète de l'infrastructure du chemin de la Plage-Lemoine	ST-890-1 à ST-890-7, préparés et révisés en janvier 2018
Aménagement du stationnement sur le boul. Forest, à l'est de la Commission scolaire de l'Oret-des-Bois	ST-891-1 à ST-891-3 et ST-893-4, préparés et révisés en janvier 2018
Aménagement du stationnement du Centre air Creebec	ST-892-1 à ST-892-8, préparés et révisés en janvier 2018
Planage et resurfaçage du boul. Jean-Jacques Cossette, entre le carrefour giratoire et la rue des Panneaux	ST-875, préparé et révisé en janvier 2018
Réfection du sentier cyclopédestre sur le chemin Sullivan, entre la rue Gareau et le chemin de fer	ST-893-1 à ST-893-3, préparés et révisés en janvier 2018
Aménagement du pourtour de la place Hammond	ST-894-1 à ST-894-4, préparés et révisés en janvier 2018
Aménagement d'un stationnement supplémentaire à la Forêt-Récréative	ST-895-1 et ST-895-2, préparés et révisés en janvier 2018
Aménagement pour sécuriser l'intersection de la 4e Avenue et de la rue de l'Escale	ST-896-1 et ST-896-2, préparés et révisés en janvier 2018
Remplacement de l'éclairage public de la 7e Rue	PL-632-1 à PL-632-5, préparés et révisés en janvier 2018

### « ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

#### **RÉSOLUTION 2018-63**

Ratification de l'appel d'offres relatif à la conception des plans et devis définitifs et la surveillance des travaux du projet de réfection des services municipaux sur une partie du chemin de la Baie-Carrière.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Robert Quesnel,

APPUYÉ par la conseillère Èveline Laverdière,

QUE l'appel d'offres relatif à la fourniture de services professionnels en ingénierie, incluant la surveillance des travaux (bureau et chantier), relativement à conception des plans et devis définitifs de réfection des services municipaux sur une partie du chemin de la Baie-Carrière, entre les boulevards de l'Hôtel-de-Ville et Forest, soit et est ratifié à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2017-540, le conseil de ville autorisait la greffière à procéder à un appel d'offres public pour la vente, du lot 2 297 407 du cadastre du Québec, correspondant à la propriété située aux 322-324 de la 3e Avenue;

ATTENDU QU'à la suite de cet appel d'offres, la Ville a reçu une seule soumission, de Placements Gareau Roy inc., au montant de 66 000 \$;

ATTENDU QUE la conformité de cette soumission a été constatée;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

Ratification de l'ouverture des soumissions et autorisation de vente en faveur des Placements Gareau Roy inc. du lot 2 297 407, C.Q.

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE l'ouverture des soumissions relatives à la vente du lot 2 297 407 du cadastre du Québec, correspondant à l'immeuble situé aux 322-324 de la 3e Avenue, soit et est ratifiée à toute fin que de droit.

QUE le conseil de ville autorise la vente de ce lot en faveur de Placements Gareau Roy inc., pour le prix de 66 000 \$ excluant les taxes et aux conditions suivantes:

- La vente est faite sans garantie légale;
- Les frais inhérents à la transaction sont à la charge de l'acquéreur;
- L'acquéreur ne pourra vendre cette propriété à un tiers avant d'y avoir construit un immeuble de 3 à 5 logements conforme à la réglementation en vigueur. Un maximum de 3 étages est permis.
- L'immeuble devra être construit dans les deux années suivant la signature de l'acte de vente, à défaut de quoi l'acquéreur devra rétrocéder le terrain acquis à la Ville au prix payé, sans autre indemnité.

QUE le maire et la greffière, ou leurs représentants légaux, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ainsi que tous les documents afférents à intervenir entre les parties à cette fin.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

.....

ATTENDU QUE M. Stéphane Poulin a entrepris des démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le but d'acquérir une partie du lot 5 619 755 du cadastre du Québec, adjacente à la propriété située au 669 de la rue Charest, afin de l'incorporer à une partie du lot 5 734 104 et ainsi permettre la création d'un terrain résidentiel constructible:

ATTENDU QUE ce projet d'acquisition est représenté sur un plan préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8 394 de ses minutes et faisant partie intégrante de la présente résolution;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, en vertu de sa résolution 193-2497, recommande au conseil de ville d'appuyer cette démarche;

ATTENDU QUE le conseil de ville est d'accord avec les recommandations formulées par le comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Céline Brindamour,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

## **RÉSOLUTION 2018-65**

Appui à M. Stéphane Poulin auprès du MERN afin d'acquérir une partie du lot 5 619 755, C.Q., adjacente à la propriété située au 669 rue Charest. QUE le conseil de ville appuie M. Stéphane Poulin dans ses démarches auprès du ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans le but de se porter acquéreur d'une partie du lot 5 619 755, d'une superficie de 580,6 mètres carrés et mesurant 10 mètres de largeur en façade, afin de l'incorporer à une partie du lot 5 734 104 du cadastre du Québec, et ainsi permettre la création d'un terrain résidentiel constructible.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

ATTENDU QU'en vertu de sa résolution 2016-401, le conseil de ville approuvait un plan-projet de lotissement des lots 4 951 255 et 4 953 168 du cadastre du Québec, préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 7 705 de ses minutes, montrant quatre terrains situés sur le côté ouest de la rue Grenier;

ATTENDU QU'une virée a été aménagée sur le dernier terrain, réduisant d'autant l'aire constructible et sa valeur potentielle;

ATTENDU QUE les conditions énoncées à la résolution 2016-401 sont caduques, sauf celle relative au versement de la somme correspondant à 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation du terrain compris dans ce projet de lotissement à des fins de parcs, qui est maintenue;

ATTENDU QUE ce projet de lotissement a donc été modifié en réduisant à trois le nombre de lots, tel que le tout est représenté sur un plan de cadastre préliminaire préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, ces trois nouveaux lots étant identifiés par les numéros 6 116 121 à 6 116 123 du cadastre du Québec;

#### **RÉSOLUTION 2018-66**

Approbation d'un projet de lotissement de 3 terrains situés sur le côté ouest de la rue Grenier, lots 6 116 121 à 6 116 123, C.Q. et abrogation de la résolution 2016-401.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Lorraine Morissette,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville approuve le projet de lotissement des lots 6 116 121 à 6 116 123 du cadastre du Québec, tels qu'ils sont représentés sur un plan de cadastre préliminaire préparé par M. Benoît Sigouin, arpenteur-géomètre, sous le numéro 8 185 de ses minutes, tous situés sur le côté ouest de la rue Grenier.

QUE la résolution 2016-401 soit et est abrogée à toute fin que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

# COMMENTAIRE

Annulation du caractère de rue d'une parcelle de terrain située au nord de la rue St-Jean, entre la 3e Avenue et la rue St-Jean.

Résolution du conseil annulant le caractère de rue d'une parcelle de terrain située au nord de la rue St-Jean, entre la 3e Avenue et la rue St-Jean.

Ce sujet est retiré.

-----

#### COMMENTAIRE

Annulation du caractère de rue d'une bande de terrain située dans le prolongement de la rue Self, entre le boul. des Pins et la rue Paquet.

Résolution du conseil annulant le caractère de rue d'une bande de terrain située dans le prolongement de la rue Self, entre le boulevard des Pins et la rue Paquet.

Ce sujet est retiré.

-----

ATTENDU QUE la Ville a manifesté son intention d'adhérer à la Coalition canadienne des municipalités contre le racisme et la discrimination, aux termes de la résolution 2015-590;

ATTENDU QU'un plan d'action fut élaboré depuis, répondant aux dix engagements communs de la Coalition;

ATTENDU QUE les membres du conseil de ville sont d'accord avec le plan ainsi proposé;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Karen Busque,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le plan de lutte contre le racisme et la discrimination sur le territoire de la ville de Val-d'Or, annexé à la présente résolution et qui en fait partie intégrante, soit et est adopté tel que présenté.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

\_\_\_\_\_

ATTENDU QUE la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois a entrepris des démarches auprès de la MRC de La Vallée-de-l'Or dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*, afin de réaliser la seconde phase de son projet de réaménagement de la cour de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, dans le secteur Vassan;

ATTENDU QUE la phase 2 de ce projet, dont la réalisation est prévue dès l'été prochain, consiste dans l'ajout d'un module de jeux et l'aménagement d'un terrain de soccer, ainsi que dans l'amélioration des infrastructures existantes;

ATTENDU QUE ce parc est le seul dont bénéficient les citoyens du secteur de Vassan;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Léandre Gervais,

APPUYÉ par la conseillère Céline Brindamour,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville appuie la Commission scolaire de l'Or-etdes-Bois dans ses démarches auprès de la MRC de La Vallée-del'Or dans le but d'obtenir une subvention dans le cadre du *Programme de soutien aux projets en milieu rural*, lui permettant de réaliser la seconde phase de son projet de réaménagement de la cour de l'école Notre-Dame-de-l'Assomption, dans le secteur Vassan.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

#### **RÉSOLUTION 2018-67**

Adoption du plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination sur le territoire de la ville de Val-d'Or.

# **RÉSOLUTION 2018-68**

Appui à la CSOB auprès de la MRCVO pour obtenir une subvention lui permettant de réaliser la 2e phase du projet de réaménagement de la cour de l'école Notre-Dame de l'Assomption dans le cadre du Programme de soutien aux projets en milieu rural.

Mandat à l'étude Cliche, Avocats de présenter une requête en révision judiciaire de la sentence arbitrale rendue dans le cadre des griefs 2015-02 et 2015-03 formulés par le syndicat représentant les pompiers à temps partiel. IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE l'étude Cliche, Avocats soit et est mandatée pour la présentation d'une requête en révision judiciaire de la sentence arbitrale rendue par l'arbitre Me Denis Nadeau le 26 janvier 2018 dans le cadre des griefs 2015-02 et 2015-03, formulés par le syndicat représentant les pompiers à temps partiel de la Ville de Val-d'Or.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

-----

ATTENDU QUE le Québec se mobilise pour la réussite éducative des jeunes dans le cadre des *Journées de la persévérance scolaire*, célébrées chaque année au cours du mois de février;

ATTENDU QUE l'ensemble des régions se rallie pour prévenir le décrochage scolaire et rappeler à la population que la persévérance scolaire, c'est l'affaire de tous et que chaque jeune a besoin d'encouragements quotidiens tout au long de son cheminement scolaire;

ATTENDU QUE dans chacune des régions se trouve une Instance régionale de concertation de la persévérance scolaire et la réussite éducative (IRC), dont la mission et les activités sont adaptées aux défis spécifiques de la région qu'elle représente;

ATTENDU QU'il est de l'intérêt général de la Ville de soutenir cette action et inviter les citoyennes et les citoyens, ainsi que les entreprises, à se mobiliser et à mettre en place des conditions favorables à la réussite éducative des jeunes et ainsi prévenir le décrochage scolaire;

# **RÉSOLUTION 2018-70**

Proclamation des *Journées de la persévérance scolaire*, du 12 au 16 février 2018.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Karen Busque,

APPUYÉ par la conseillère Lisyane Morin,

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil de ville proclame *Journées de la persévérance scolaire*, la période du 12 au 16 février 2018 et invite les citoyennes et les citoyens, ainsi que les entreprises, à se mobiliser et à mettre en place des conditions favorables à la réussite éducative des jeunes, et ainsi prévenir le décrochage scolaire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

# COMMENTAIRE

Correspondance.

# Correspondance.

La greffière n'a retenu aucune correspondance à communiquer à l'assemblée.

# COMMENTAIRE

Période de questions réservée au public.

#### Période de questions réservée au public.

Le maire, M. Pierre Corbeil, souligne la présence de Mme Valérie Dufour, nouvellement nommée au poste d'attachée politique du député M. Roméo Saganash.

	à l'élaboration du plan d'action de lutte contre le racisme et la discrimination sur le territoire de la ville de Val-d'Or.
<b>ÉSOLUTION 2018-71</b> evée de la séance.	IL EST PROPOSÉ par la conseillère Sylvie Hébert,
	APPUYÉ par le conseiller Robert Quesnel,
	QUE la séance soit levée.
	« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
	Et la séance est levée à 20 h 35.
	PIERRE CORBEIL, maire
	ANNIE LAFOND, notaire